

1 - Stratégie de développement du territoire et présentation des axes stratégiques sur la période 2008 - 2013

Les axes et les mesures

Structuré en axes qui sont les objectifs stratégiques poursuivis, la convention territoriale de Pays a pour ambition d'appréhender globalement et de manière transversale les enjeux de développement.

La charte de développement demeure le document de référence. Le territoire prévoit donc pour la période 2008/2013 de poursuivre la mise en œuvre des objectifs prévus dans la charte de Pays avec quelques infléchissements. Ainsi, par rapport au précédent Contrat, et en fonction des objectifs poursuivis par le territoire et de la politique engagée, les axes stratégiques de la convention territoriale ont été remaniés. De la même manière, en fonction des actions réalisées par le Pays durant le précédent Contrat, les mesures ont évolué.

Les 4 axes constituent le cadre de l'action et sont déclinés dans la présente convention en 15 mesures.

Chaque mesure fait l'objet de fiches mesures qui sont présentées dans la convention. Les contenus de ces fiches sont plus ou moins détaillés en fonction des priorités de mise en œuvre de la convention territoriale.

Les programmes opérationnels qui suivront la convention répondront à d'autres impératifs qui consistent à proposer un dispositif de programmation au service des projets, exigeant d'être lisible pour les maîtres d'ouvrage et les financeurs.

Axe 2 : Développer une économie pérenne

□ Eléments de diagnostic

Les principaux pôles économiques du territoire sont actuellement BousSENS-Martres-Cazères, Auterive, Carbonne, et à un moindre degré Rieumes. En 2005, ils comptent respectivement 1 932, 1347, 778, et 540 salariés, soit environ 40% de l'ensemble des salariés du territoire.

En ce qui concerne le tissu économique, on recense 5 535 établissements en 2006 sur le territoire Sud Toulousain qui sont pour une grande partie des TPE, PME, PMI se répartissant dans les secteurs suivants :

- les commerces et services : 51%
- l'agriculture : 27%
- la construction : 15%
- l'industrie : 7%.

A noter que le nombre de ces petites entreprises augmente et que celles-ci sont créatrices d'emploi.



L'agriculture conserve une place déterminante dans l'activité économique du Sud Toulousain.

En effet, le Sud Toulousain est un territoire à forte vocation agricole (27 % des établissements, 2/3 de la superficie).

Cependant, on constate une évolution de l'activité, avec la disparition de 43 % des exploitations agricoles entre 1979 et 2000, en parallèle d'une augmentation de la surface moyenne des exploitations.

En ce qui concerne la production agricole du territoire, il existe une prépondérance des céréales et des oléagineux (45 % de la SAU) et des cultures industrielles (20 % de la SAU) notamment irriguées.

L'élevage a considérablement diminué et reste présent essentiellement dans les secteurs de coteaux. Ces évolutions entraînent une modification du Paysage agricole avec la diminution du nombre de prairies.

Enfin, dans un contexte d'urbanisation croissante, les terrains agricoles sont soumis à de fortes pressions, ce qui entraîne des stratégies de reventes et fragilise d'autant plus la profession agricole.

Malgré tout, on recense désormais une diversification des pratiques agricoles et des innovations encourageantes pour le maintien de l'activité (nouvelles productions, nouveaux débouchés potentiels, agritourisme, vente directe, ...).



Le secteur industriel connaît quant à lui une diminution du nombre de ses salariés (pôle industriel de BousSENS/Martres-Tolosane/Cazères) au contraire du secteur de la construction qui voit le nombre de ses établissements augmenter (Vallée de la Garonne).

Au sein de ce tissu économique, on constate que le tissu artisanal est très présent et dynamique (9% des établissements artisanaux du département). En 2005, le territoire recense alors 1770 entreprises artisanales dont 10% relèvent du secteur de l'alimentation, 51% du Bâtiment, 25% des services et 14% « autres fabrications ». Le poids du secteur du bâtiment et des travaux publics est en effet considérable.



A noter également que l'artisanat d'art et les savoir-faire traditionnels autour du travail de la Terre sont une des caractéristiques du territoire. Ce savoir-faire se perpétue et connaît même un renouveau :

- les briqueteries : 2 sont encore en activité à Grépiac et à Gratens et, grâce à une spécialisation réussie (briques foraines, carrelage), ont su assurer la pérennité de la production.
- La tradition faïencière de Martres-Tolosane : 9 faïenceries et un projet d'école de la céramique.
- La Maison de l'Artisanat du Bâtiment et de l'Environnement de Lacaugne et la Maison de la Terre de Poucharramet qui peuvent jouer un rôle dans le cadre de la connaissance des métiers de la formation professionnelle.

Enfin, le secteur du commerce est sous-représenté mais connaît une progression constante ces dernières années.



Zone d'activités Activestre

En matière d'accueil d'entreprises, on recense sur le territoire du Sud Toulousain 17 zones d'activités pour une superficie totale de 554 ha dont 74.4 ha disponibles.

Le Schéma Territorial des Infrastructures Economiques a hiérarchisé ces zones d'activités de la façon suivante :

- une zone de niveau 2 (Activestre à Carbonne), zone d'activités de haute qualité s'inscrivant dans une démarche environnementale et possédant des équipements destinés aux entreprises

- 8 zones de niveau 1 (Pradelle et Lavigne à Auterive,

Masquère à Cazères, ZA de Lherm, ZAC de Serres à Capens, Sansonnet, Estarac et Bousquet à Bouspens), les zones activités de niveau intercommunal à vocation mixte.

- 9 zones d'activités de niveau communal, essentiellement à vocation artisanale et destinées à répondre à des besoins locaux.

Cependant, le territoire doit faire face à de nombreuses zones concurrentielles (Pays Portes de l'Ariège, Pays du Comminges, Communauté de communes Axe Sud, Communauté d'agglomération du Muretain,...).

Néanmoins, le territoire est d'ores et déjà doté de certains équipements pour l'accueil d'entreprises (pépinière d'entreprises départementale à Martres-Tolosane, Maison du District sur la zone d'activité Lavigne à Auterive, hôtel d'entreprises dans la zone d'activité d'Activestre).

Par ailleurs, un projet d'une maison commune de l'emploi et de la formation du Sud Toulousain est en cours d'élaboration avec un siège à Auterive et des antennes dans chaque bassin de vie.

De plus, de nombreux projets de création ou d'extension de ZA artisanales ont été répertoriés (Auterive, Cintegabelle, Capens, Le Fousseret, Mondavezan, Bérat,...).

Ainsi, le STIE sera prochainement réactualisé, en veillant à son articulation avec le SCoT (exemple : prise en compte des projets économiques identifiés dans le SCoT).



Moulin – Saint Sulpice

En matière touristique, le territoire propose, avec les vallées de la Garonne et de l'Ariège, un large éventail d'activités comme le canoë, le kayak, la pêche...

Espace rural, le territoire dispose également de nombreux circuits de randonnée, ainsi qu'un parc de parcours acrobatique en hauteur.

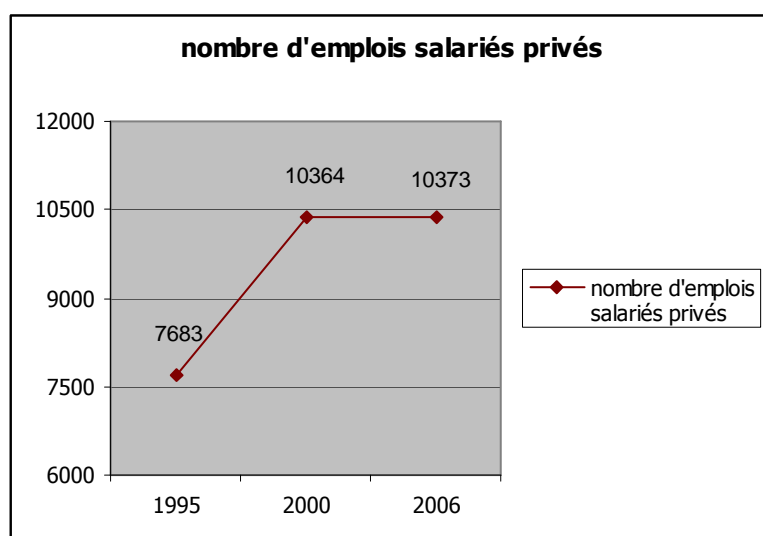
Le Pays du Sud Toulousain possède aussi de nombreuses richesses patrimoniales : bastides, châteaux, petit patrimoine vernaculaire (pigeonniers, lavoirs, puits...), et un riche patrimoine bâti dont la brique et le galet de Garonne sont les principaux composants...

Les savoir-faire locaux constituent l'attractivité touristique du territoire : l'artisanat avec la faïence, la poterie... ; la gastronomie locale grâce à la présence de nombreux producteurs locaux désireux de valoriser une méthode de travail traditionnelle et de promouvoir la qualité de leurs produits.

Pour compléter cette offre, le territoire recense des sites touristiques variés : musées, observatoire d'astronomie, reconstitution archéologique d'un village gaulois ...

Malgré tout, dans l'ensemble, le Pays du Sud Toulousain n'est pas une destination touristique à part entière et présente plus les caractéristiques d'une zone de passage et de loisirs que celles d'une zone de séjour. Le potentiel existe pourtant, pour un développement du tourisme de proximité près de l'agglomération toulousaine, ou le renforcement du tourisme vert.

En matière d'emploi et de formation, on peut souligner l'absence de structure d'emploi et de formation sur le territoire. Ainsi, aucun organisme d'aide à la recherche d'emplois n'est présent sur le Sud Toulousain alors que le taux de chômage (15,6 % en 2005) est nettement supérieur à la moyenne départementale, régionale et nationale. De la même manière aucun lycée d'enseignement général ou d'enseignement professionnel n'est implanté sur le territoire. A titre d'exemple, le lycée d'enseignement professionnel de Gourdan-Polignan est à plus de 70 kms de Carbonne. Enfin, en dehors du Centre de Formation Professionnel Agricole d'Auterive, l'offre permanente de formation ou de qualification est inexistante sur le territoire.



Source : Assedic / Unistatis

□ **Stratégie**

Sur la base de la Charte de Développement du Pays et des réflexions menées durant le premier contrat, le Pays du Sud Toulousain souhaite développer une économie pérenne autour de 4 mesures.

Mesure 4 : L'attractivité économique du territoire

Face à la croissance démographique que connaît le territoire, le Pays du Sud Toulousain se doit de favoriser la création d'activités afin d'améliorer le rapport emploi/habitant créant ainsi les richesses indispensables pour répondre aux besoins des habitants en équipements et services. Pour cela, le territoire entend se doter de zones d'activités attractives et structurées, en s'appuyant tout d'abord sur le STIE.

Mesure 5 : Un projet agricole ambitieux

La spécificité agricole offre au territoire du Sud Toulousain est potentiel économique fort qu'il souhaite conforter. L'avancée de l'urbanisation menace la préservation de cette activité mais représente dans le même temps un marché potentiel pour son développement. C'est pourquoi, il s'agit aujourd'hui de mettre en place des actions pour la préservation et le développement de l'agriculture ;

Mesure 6 : Un tourisme durable au service du développement local

Le Pays du Sud Toulousain est reconnu pour la qualité de ses Paysages, pour son cadre de vie. Il possède par ailleurs une richesse patrimoniale peu mise en valeur et souffre d'un manque de structures d'accueil adaptées. Ainsi, le territoire propose de mettre en œuvre une politique globale en faveur d'un tourisme durable qui puisse être facteur de développement local.

Mesure 7 : Un meilleur accès aux services de l'emploi et de la formation

La croissance démographique et résidentielle, les implantations d'entreprises ont des effets directs sur les besoins des habitants en matière d'insertion professionnelle, d'emploi et de formation. La concentration des structures et dispositifs d'accueil sur la métropole régionale rendent peu accessibles ces outils aux habitants et une meilleure proximité doit être proposée pour faire face à la montée des besoins constatée par les collectivités locales et les acteurs du secteur.

| Axes | | Mesures | | Actions |
|------|---------------------------------|---------|---|--|
| 2 | Développer une économie pérenne | 4 | L'attractivité économique du territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser et mettre en œuvre le STIE - Favoriser l'autonomie économique de chaque bassin de vie du territoire - Favoriser la création d'un site de logistique et d'intermodalité |
| | | 5 | Un projet agricole ambitieux | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et la reprise des exploitations agricoles - Favoriser la transformation sur place des productions alimentaires (viande, fruits et légumes, lait et produits laitiers, céréales) et non alimentaires (chanvre, etc.) en soutenant la création d'unités de transformation et de valorisation de productions locales - Favoriser la commercialisation des produits locaux par la mise en place de circuits courts de distribution (AMAP, Bio Coop, marchés de plein vent, etc.) - Appuyer les démarches de promotion de l'agriculture et des agriculteurs |
| | | 6 | Un tourisme durable au service du développement local | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un schéma de développement touristique pour l'ensemble du territoire - Favoriser le développement de l'agritourisme - Renforcer l'offre touristique |
| | | 7 | Un meilleur accès aux services de l'emploi et de la formation | <ul style="list-style-type: none"> - Créer une Maison Commune de l'Emploi et de la Formation - Créer des antennes MCEF dans chaque bassin de vie du territoire - Appuyer les porteurs de projets relatifs à l'emploi et à la formation |

AXE 2 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE PERENNE

Fiche mesure n° 4

L'attractivité économique du territoire

Contexte :

Face à la croissance démographique que connaît le territoire, le Pays du Sud Toulousain se doit de favoriser la création d'activité afin d'améliorer le rapport emploi/habitant, de limiter les déplacements créant ainsi les richesses indispensables pour répondre aux besoins des habitants en équipements et services. Pour cela, le territoire entend se doter de zones d'activités attractives et structurées.

Objectif général : créer les conditions d'un rééquilibrage des activités entre le territoire et l'agglomération toulousaine.

Articulation avec les démarches territoriales en cours :

- SCOT : Axe 1 du Pré-PADD approuvé par les élus en décembre 2007.
- STIE : le schéma des infrastructures économique du Sud Toulousain, arrêté en 2005 hiérarchise les zones d'activités et propose des pistes d'actions pour leur développement.

Articulation avec des démarches extérieures au territoire :

- Schéma Régional de Développement Economique et convention d'application de la convention cadre en matière de développement économique conclue entre la Région Midi-Pyrénées et le Conseil Général de la Haute-Garonne.

ACTIONS ENVISAGEES

1. Actualiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial des Infrastructures Economique

Objectifs :

- assurer la cohérence avec les premières orientations du SCOT ;
- assurer la cohérence avec le Schéma Régional ;
- réaliser un état des lieux précis de l'offre foncière en matière économique ;
- confirmer la nécessité de mettre en réseau les zones d'activités ;
- rendre pérenne une cellule économique du territoire ayant notamment vocation à éviter les concurrences locales entre les zones d'activités ;
- mettre en place un relais territorial des pôles de compétitivité ;
- définir une ou deux zones d'intérêt régional capables de répondre à la déconcentration des activités économiques.

Mise en œuvre : 2008

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Conseil Régional, Midi-Pyrénées Expansion, CCI, Chambre des Métiers, techniciens des communautés de communes, Conseil de Développement, ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, Contributions communales et EPCI au Syndicat Mixte.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- évolution du nombre d'entreprises accueillies ;
- évolution du nombre d'emplois salariés ;
- évolution du nombre et du type de services aux entreprises mis en place.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Sud Toulousain

2. Favoriser l'autonomie économique de chaque bassin de vie du territoire

Objectifs :

- Doter chaque bassin de vie d'une zone intercommunale d'activité économique majeure ayant vocation à irriguer l'ensemble du bassin de vie ;
- Tendre vers une spécificité pour chacune de ces zones (chimie fine et systèmes embarqués pour Cazères/Martres-T/Boussens par exemple, ACTIVESTRE, etc.) ;
- Favoriser une offre diversifiée de locaux (hôtels d'entreprises, etc.) ;
- Favoriser la qualité architecturale et Paysagère de ces zones ;
- Favoriser la desserte et la signalétique ;
- Favoriser les connexions entre ces zones d'activités et les transports collectifs des personnes et des marchandises.

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Conseil Régional, Midi-Pyrénées Expansion, CCI, Chambre des Métiers, techniciens des communautés de communes, Conseil de Développement, ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général de Haute-Garonne, EPCI concerné.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- évolution du nombre d'entreprises accueillies ;
- évolution du nombre d'emplois salariés ;
- évolution du nombre et du type de services aux entreprises mis en place.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Sud Toulousain

3. Favoriser la création d'un site de logistique et d'intermodalité

Objectifs :

- Définir un site susceptible d'assurer l'intermodalité entre route et ferroviaire et assurer la préservation du foncier afin d'accueillir une zone dédiée à l'activité logistique tout en intégrant les services associés.

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Conseil Régional, Midi-Pyrénées Expansion, CCI, Chambre des Métiers, techniciens des communautés de communes, Conseil de Développement, ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général de Haute-Garonne, EPCI concerné.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Des indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Sud Toulousain

AXE 2 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE PERENNE

Fiche mesure n° 5

Un projet agricole ambitieux

Contexte :

Le territoire est caractérisé par une agriculture importante et dynamique tant en surface qu'en nombre d'exploitants agricoles. Fortement marquée par un Paysage agraire, son identité reste encore et avant tout agricole malgré le développement récent de la périurbanisation. Par ailleurs, la faible mise en valeur de la production permet d'envisager un important potentiel de développement de cette filière économique.

Cependant, la spécificité agricole du territoire pourrait être remise en cause par le développement de l'urbanisation qui entraîne une diminution de la surface agricole utile, favorise son mitage et génère un phénomène de spéculation foncière. Progressivement, on observe de plus en plus de dysfonctionnements de l'activité agricole liés à cette évolution. De plus, l'élevage a diminué fortement depuis 1988 et notamment l'élevage laitier alors qu'il existe une forte demande des industriels de l'agroalimentaire.

Articulation avec les démarches territoriales en cours :

- SCOT : Axe 1 du Pré-PADD approuvé par les élus en décembre 2007 ;
- Réponse du Pays à l'appel à projet régional sur l'économie solidaire :

Cet appel repose sur l'objectif suivant : favoriser la création ou l'implantation d'entreprises qui adhèrent aux valeurs de l'économie sociale et solidaire :

- dont le domaine d'activité présente une utilité sociale (notamment la création d'emploi permettant d'assurer un revenu digne aux personnes.)
- qui s'inscrit dans une démarche de respect de l'environnement,
- dans une démarche participative de tous les acteurs à l'élaboration des décisions (producteurs consommateurs, clients, fournisseurs, élus et usagers),
- qui choisissent un mode de gouvernance démocratique (respect du principe 1 homme= 1 voix)
- qui s'appuie sur une mixité des ressources (autofinancement, financement public et privé)

Promouvoir les circuits courts : le Pays s'est porté candidat, fin 2007, à l'appel à projet « Economie solidaire » de la Région Midi-Pyrénées, sur la thématique « circuits courts du producteur au consommateur ».

Un état des lieux sera réalisé sur le territoire début 2008. Des groupes de travail thématiques seront mis en place afin de définir comment promouvoir et accompagner les initiatives de circuits courts et comment sensibiliser les habitants à une consommation locale. Lors de ces ateliers, le cœur du débat sera de recueillir les besoins réels de la population du territoire dans ses pratiques de consommation, mais aussi pour les exploitants agricoles locaux, de redéfinir des méthodes de production et de vente directe.

Articulation avec des démarches extérieures au territoire :

- Contribution de la Chambre d'Agriculture ;
- Projet agricole départemental ;

ACTIONS ENVISAGEES

1. Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et la reprise des exploitations agricoles

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Conseil Régional, DDA, Chambre d'Agriculture, ACVA, groupements de producteurs, Conseil de Développement, ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Evolution du nombre d'installations de jeunes agriculteurs ;
- évolution du nombre de reprises d'exploitations agricoles.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : CUMA, groupement de producteurs, coopératives, agriculteurs, Syndicat Mixte du Pays.

2. Favoriser la transformation sur place des productions alimentaires (viande, fruits et légumes, lait et produits laitiers, céréales) et non alimentaires (chanvre, etc.) en soutenant la création d'unités de transformation et de valorisation de productions locales

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Conseil Régional, DDA, Chambre d'Agriculture, ACVA, groupements de producteurs, Conseil de Développement, ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- évolution du nombre d'unités créées ;
- évolution du nombre de producteurs concernés ;
- évolution du cheptel ;
- évolution du nombre d'hectares consacré aux prairies ;
- évolution du nombre d'hectares mises en cultures pour : le chanvre, le maraîchage, etc.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : CUMA, groupement de producteurs, coopératives, agriculteurs.

3. Favoriser la commercialisation des produits locaux par la mise en place de circuits courts de distribution (AMAP, Bio Coop, marchés de plein vent, etc.)

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Conseil Régional, DDA, Chambre d'Agriculture, ACVA, groupements de producteurs, Conseil de Développement, ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- évolution d'opérations ou d'unités de commercialisation mises en place ;
- évolution du nombre de producteurs concernés.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : CUMA, groupement de producteurs, coopératives, agriculteurs, Syndicat Mixte du Pays.

4. Appuyer les démarches de promotion de l'agriculture et des agriculteurs

Objectifs :

- Soutenir les actions de promotion de l'image de l'agriculture et des agriculteurs à partir d'opération de type « ferme ouverte » ;
- Favoriser le lien social entre ruraux et néo ruraux (plaquette d'accueil distribuée aux nouveaux habitants, etc.) ;
- Promouvoir les produits fermiers.

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Conseil Régional, DDA, Chambre d'Agriculture, ACVA, groupements de producteurs, Conseil de Développement, ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- évolution d'opérations ou d'unités de commercialisation mises en place ;
- évolution du nombre de producteurs concernés.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : CUMA, groupement de producteurs, coopératives, agriculteurs, Syndicat Mixte du Pays.

AXE 2 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE PERENNE

Fiche mesure n° 6

Un tourisme durable au service du développement local

Contexte :

Le Pays du Sud Toulousain est reconnu pour la qualité de ses paysages, pour son cadre de vie. Il possède par ailleurs une richesse patrimoniale peu mise en valeur et souffre d'un manque de structures d'accueil adaptées. Le territoire peut cependant s'appuyer sur des structures phares telles que l'ArchéoSite Gaulois, TEPACAP, des villes et villages attractifs (Martres-Tolosane, etc.) et l'existence d'OTSI sur l'ensemble du Pays.

Articulation avec les démarches territoriales en cours :

- SCOT : Axe 1 du Pré-PADD approuvé par les élus en décembre 2007 ;

ACTIONS ENVISAGEES

1. Réaliser un schéma de développement touristique pour l'ensemble du territoire

Objectif : dresser un état des lieux du territoire et identifier clairement ses potentialités touristiques, sa dynamique de projet, son organisation et son identité.

Mise en œuvre : 2008 et 2009

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, CRT, CDT, professionnels du tourisme, OTSI, Conseil de développement.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays

2. Favoriser le développement de l'agritourisme

Objectif : accompagner et encourager les porteurs de projets qui souhaitent s'orienter vers l'agritourisme.

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, CRT, CDT, chambre d'agriculture, DDA, etc.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- nombre de projets mis en œuvre.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : porteurs de projets publics et privés.

3. Renforcer l'offre touristique

Objectifs:

- Soutenir et renforcer les structures touristiques majeures ;
- Renforcer l'offre en hébergement touristique ;
- Favoriser le tourisme rural : chemins de randonnées, etc.
- Restaurer le patrimoine rural lié à l'eau (cf. fiche mesure 3) ;
- Favoriser l'émergence de produits touristiques en lien avec les spécificités du territoire : réseau hydrographique (mettre en place des contrats de rivière pour accroître l'accès aux rivières), céramique et terre, etc.
- Créer un « label » Pays de type « village de caractère » ou « village tolosan » avec la réalisation d'une charte spécifique pour renforcer l'attractivité des villes et villages comme Saint-Sulpice/Lèze, Montbrun-Bocage, Poucharramet, etc.

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, CRT, CDT, chambre d'agriculture, DDA, OTSI, professionnels du tourisme, Conseil de développement, etc.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- évolution de la fréquentation touristique de sites témoins (archéoSite Gaulois, TEPACAP, etc.) ;
- évolution de la fréquentation des OTSI ;
- nombre de produits touristiques nouveaux mis en œuvre ;
- nombre de communes ayant adhéré à la démarche « Village de Caractère ».

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays, communes et EPCI concernés, porteurs de projets publics et privés.

AXE 2 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE PERENNE

Fiche mesure n° 7

Un meilleur accès aux services de l'emploi et de la formation

Contexte :

La croissance démographique et résidentielle, les implantations d'entreprises ont des effets directs sur les besoins des habitants en matière d'insertion professionnelle, d'emploi et de formation. La concentration des structures et dispositifs d'accueil sur la métropole régionale rendent peu accessibles ces outils aux habitants et une meilleure proximité doit être proposée pour faire face à la montée des besoins constatée par les collectivités locales et les acteurs du secteur.

Articulation avec les démarches territoriales en cours :

- SCOT : Axe 1 du Pré-PADD approuvé par les élus en décembre 2007 ;

ACTIONS ENVISAGEES

1. Créer une Maison Commune de l'Emploi et de la Formation

Objectif : actualiser le projet de MCEF et le mettre en œuvre

Mise en œuvre : 2008 et 2009

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Région Midi-Pyrénées, ANPE/ASSEDIC, CIBC 31, AJE, PIJ, Chambres consulaires, AFPA, AFIJ,
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées.

Maîtres d'ouvrages : Communauté de Communes du District de la Vallée de l'Ariège.

2. Créer des antennes MCEF dans chaque bassin de vie du territoire

Mise en œuvre : 2008 et 2009

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Région Midi-Pyrénées, ANPE/ASSEDIC, CIBC 31, AJE, PIJ, Chambres consulaires, AFPA, AFIJ, association TEMPLIN, SARRAP....
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées.

Maîtres d'ouvrages : EPCI concernés.

3. Appuyer les porteurs de projets relatifs à l'emploi et à la formation

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Conseil Générale de Haute-Garonne, Région Midi-Pyrénées, ANPE/ASSEDIC, Chambres consulaires,
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées.

Maîtres d'ouvrages : porteurs de projets publics ou privés.